



Communiqué de presse n°08-2012 du 7 septembre 2012 – 10h30

SNCF/RFF Gestionnaire d'Infrastructure Unifié.

Pour la CFDT cheminots, toutes les voies demeurent possibles !

L'avocat Général de la cour de justice Européenne conforte le modèle Allemand en matière de gestion de l'Infrastructure Ferroviaire. La CFDT Cheminots ne peut que se féliciter de cette prise de position car elle permettra, si la cour de justice Européenne suit les conclusions de l'Avocat général, de garder le champ ouvert aux négociations à venir sur le modèle Français de Gestionnaire d'Infrastructure Unifiée (GIU) à mettre en place.

La CFDT Cheminots réaffirme que les objectifs du futur système ferroviaire doivent être, la sécurité, la qualité et le niveau de service rendus à la population en matière de transport logistique et de transport de voyageurs; cela mis en œuvre par des hommes avec leurs compétences, leur savoir-faire et leur implication.

La CFDT Cheminots réaffirme la nécessité de clarifier les ambitions et les règles structurant le système ferroviaire, tant au niveau européen, qu'au niveau national.

La CFDT Cheminots réaffirme la nécessité d'un Etat stratège, aménageur du territoire, promoteur de la politique des transports, reconnaissant les responsabilités des autorités organisatrices de transports, tant au niveau régional qu'au niveau national, assumant ses responsabilités et respectant ses engagements d'arbitre et de financeur. La maîtrise publique que nous souhaitons ne peut s'exonérer des questions du financement du système, du maintien en état et du développement du réseau.

La capacité du GI Unifié (GIU) à assumer ses nouvelles missions est à ce prix. L'Etat doit assumer la dette du système ferroviaire pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une dette publique constituée pour financer des services d'intérêts généraux et en tant que telle, non amortissable par les ressources internes du système (A contrario de la DB qui a été désendettée par l'Etat Allemand il y a plus de quinze ans en application de la directive 91 - 440).

Les conditions sociales des personnels intervenant sur le réseau Infrastructure sont très diverses. Compte tenu de la proximité des métiers, cette hétérogénéité doit être supprimée. La continuité de service, l'adaptabilité à la demande et la sécurité constituent toujours l'alpha et l'oméga du statut historique des cheminots. Ce statut occupait une position centrale jusqu'en 1997. On ne peut plus ignorer en 2012 la mission des salariés de RFF et des entreprises privées sur le système ferroviaire. L'un des enjeux essentiel réside dans notre responsabilité d'utiliser le rapport de force pour imposer des conditions sociales aux nouvelles entreprises aux moins équivalentes aux cheminots du cadre permanent de l'EPIC SNCF.

**Union Fédérale CFDT des
Cheminots et Activités
Complémentaires**

Fédération Générale
des Transports et de
l'Équipement

47-49 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71

Mél
cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr

Contact :

**Didier Aubert
06 10 66 24 21**

site internet
www.cfdtcheminots.org